



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE. DOME FOREZ

# 54<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE LA COUTELLERIE ET DU TIRE-BOUCHON

Coupe de France des Rallyes  
MERCREDI 17 et JEUDI 18 MAI 2023

## REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

### PROGRAMME - HORAIRES

♦ Parution du règlement	A l'obtention du permis d'organisation de la Ligue, soit le 20/03/2023	
♦ Ouverture des engagements		A la parution du Règlement
♦ Clôture des engagements		Lundi 08 mai 2023 à 24H00
♦ Parution du carnet d'itinéraire		Mercredi 10 mai 2023
♦ Dates et heures des reconnaissances		Dimanche 14 mai 08H00 à 20H00 Mercredi 17 mai 08H00 à 20H00
♦ Vérifications administratives	Salle des Fêtes St Rémy	Mercredi 17 mai de 16H30 à 20H30 Jeudi 18 mai de 06H30 à 07H15
♦ Vérifications techniques	Devant Salle des Fêtes	Mercredi 17 mai de 16H45 à 20H45 Jeudi 18 mai de 06H45 à 07H30
♦ Heure de mise en place du parc de départ (Parc gardé la nuit)		Mercredi 17 mai à 16H30
♦ 1 <sup>ère</sup> réunion Collège Commissaires Sportifs	Salle des Fêtes St Rémy	Mercredi 17 mai à 20H00
♦ Publication équipages admis au départ	Salle des Fêtes St Rémy	Jeudi 18 mai 2023 à 08H00
♦ Publication des heures et ordres départ	Salle des Fêtes St Rémy	Jeudi 18 mai 2023 à 08H00
♦ Départ 1 <sup>ère</sup> voiture	Parc plan d'eau St Rémy	Jeudi 18 mai 2023 à 09H00
♦ Arrivée 1 <sup>ère</sup> voiture	Parc plan d'eau St Rémy	Jeudi 18 mai 2023 à 17H07
♦ Vérifications finales	Station Total St Rémy	Jeudi 18 mai 2023 à 17H15
		Taux horaire de ma main d'œuvre : 60 € TTC
♦ Publication des résultats du Rallye	Salle des Fêtes St Rémy	Jeudi 18 mai 2023, au plus tard 30 mn après arrivée dernière voiture
♦ Remise des Prix	Podium arrivée St Rémy( ou Salle des Fêtes en cas d'intempéries	Jeudi 18 mai 2023 fin du Parc Fermé

### ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DOME FOREZ organise, en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique, le **Jeudi 18 mai 2023**, avec le concours des Associations Sportives de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et sous le patronage de la Municipalité de **ST REMY SUR DUROLLE**, le :

#### 54<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE LA COUTELLERIE ET DU TIRE BOUCHON

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et a reçu le

N° Visa FFSA délivré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne : N° 237 du 20 mars 2023.

#### Comité d'organisation

Président Eric CHASSAGNOL

Membres David APPARAILLY – Stéphane ANDRE - Jacques COURTADON - Etienne GARDETTE – Jean-Michel et Robert LAVEST - Catherine PASTOREK– Serge PEGOLOTTI – Julien QUINONERO - Mathieu SAUZEDDE

**Organisateur Technique** (Idem Organisateur Administratif)Président Eric CHASSAGNOL - **A.S.A. Dôme-Forez - 8 bis Cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales éditées par la FFSA.**1.1P - Officiels**

◆ Collège des Commissaires Sportifs	Président	Jean-Carl ANNOVAZZI	Lic. 8408
	Membres	Michel BEAULATON	Lic. 3816
		Régis VINCENT	Lic. 47545
◆ Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs		Etienne GARDETTE	Lic. 8272
◆ Directeur de Course		Daniel BERTHON	Lic. 1621
◆ Directeurs de Course Adjoints		Michel DESMARIE	Lic. 19848
		Thierry DUPECHER	Lic. 3564
◆ Directeur de Course délégué épreuve spéciale 01		Marc HABOUZIT	Lic. 7145
◆ Directeur de Course délégué épreuve spéciale 02		Evelyne LAPALUS	Lic. 202303
◆ Commissaires Techniques	Responsable	Serge PEGOLOTTI	Lic. 6047
	Membres	André BOIVIN	Lic. 3572
		Hervé CANTAT	Lic. 207953
		Emeric PASCAL	Lic. 37568
		Yves MEUNIER	Lic. 305220
◆ Médecin Chef		Dr Jacques COURTADON	Lic. 16970
◆ Chargés des Relations avec les Concurrents		Martine VINCENT	Lic. 44420
		Michel JULLIARD	Lic. 12787
◆ Juge de fait		Jean François CHAZOT	Lic. 36790
◆ Chargé des Relations avec la Presse		Philippe LAFONT	Lic. 2902
◆ Chronométrage Fédéral	Chronomètres C au départ et à l'arrivée des épreuves spéciales		
◆ Classements		PKSoft	
◆ Speaker		Christian DE LA BROSSE	
◆ Directeur de Course Voiture Tricolore		Christelle HABOUZIT	Lic.128356
◆ Vérifications administratives		Catherine PASTOREK	Lic. 15145
◆ Responsable Commissaires et Chargé mise en place moyens		David APPARILLY	Lic. 49050

**1.2P - Eligibilité**Le **54<sup>ème</sup> Rallye Régional de la COUTELLERIE et du TIRE-BOUCHON** compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes coefficient 2.
- le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
- le Challenge de l'ASA Dôme Forez

**1.3P - Vérifications**Les équipages engagés recevront un accusé de réception. Les convocations pour les vérifications seront disponibles sur : [www.asadomeforez.com](http://www.asadomeforez.com).Les vérifications administratives et techniques auront lieu à la salle des Fêtes du plan d'eau de St Rémy sur Durolle le **Mercredi 17 mai 2023** de 16H30 à 20H45 et le **Jeudi 18 mai 2023** de 06H30 à 07H30. A l'issue de chaque vérification technique individuelle, les voitures de course rentreront immédiatement en Parc Fermé.Ce Parc Fermé de Départ sera mis en place à partir de 16H30 le Mercredi 17 mai et sera **gardé la nuit**.**ARTICLE 2P – ASSURANCES**

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

## ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

### 3 1P - Demande d'engagement - Inscriptions

3 1 5P - Toute personne qui désire participer au 54<sup>ème</sup> Rallye de la Coutellerie et du Tire-Bouchon doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 08 mai 2023 à 24h00**

3 1 10P - Le nombre d'engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11 1P - Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec la publicité facultative des Organisateur	<b>340 €</b>
aux équipages 100 % ASA Dôme Forez	<b>300 €</b>
aux équipages 50 % ASA Dôme Forez	<b>320 €</b>
b) sans la publicité facultative des Organisateur	<b>680 €</b>

3.1 12P - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### 3 3P – Ordre des départs

R5/Rally2– Rally2 kit - A7S – RGT/FRGT– GT+ –GT10 – GT9 – Rally3 - A7K – F200015 - F200014 - A8 – N4 -R4 –Rally4–R3 - A6K – R2 - F200013 -A7– N3 - A6 –Rally5 – R2J – FR2 – A5K – F200012 - A5 - R1 – N2 - N1 - F200011- N2Série

## ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

### 4 3P - Assistance

Un parc d'assistance est prévu sur les voies situées autour du Plan d'Eau de St Rémy sur Durole, sauf sur la digue. Des plaques d'assistance seront disponibles contre paiement de la somme de 5 €

## ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

### 6.1P - Description

Le 54<sup>ème</sup> Rallye de la Coutellerie et du Tire-Bouchon représente un parcours de **122,700 km**. Il est divisé en 3 sections (1 étape). Il comporte **6 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **40,050 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 - 3 et 5	Les Pins - Touzet	<b>5,850 km 3 fois</b>
ES 2 – 4 et 6	Planche Ferrand – Moulin Arthur	<b>7,500 km 3 fois</b>

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe ITINERAIRE.

### 6.2P - Reconnaitances

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 passages.

## ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

## ARTICLE 8P – RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

## ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.



## ARTICLE 10P – PRIX ET COUPES

### \* PRIX EN ESPECES AU GENERAL

1 <sup>er</sup>	340 €
2 <sup>ème</sup>	260 €
3 <sup>ème</sup>	170 €
4 <sup>ème</sup>	100 €

1 <sup>ère</sup> Dame	120 € si 2 ou plus
-----------------------	--------------------

### \* PRIX EN ESPECES A LA CLASSE

	1 à 3	de 4 à 6	de 7 à 11	12 ou plus
1 <sup>er</sup>	170€	340 €	340 €	340 €
2 <sup>ème</sup>		150 €	180 €	180 €
3 <sup>ème</sup>			110 €	120 €
4 <sup>ème</sup>				80 €

### \* PRIX AUX GROUPES:

au 1<sup>er</sup> de chaque groupe  
au 2<sup>ème</sup> de chaque groupe

160 € si plus de 4 partants - si non un lot d'orfèvrerie  
80 € si plus de 10 partants - si non un lot d'orfèvrerie

### \* COUPES (la liste des coupes n'est pas limitative)

aux 4 premiers du classement général  
au premier de chaque classe

au premier équipage féminin  
à deux Commissaires

La remise des prix se déroulera le **Jeu**di 18 mai 2023 à la fin du Parc Fermé sur le Podium d'arrivée à Saint Rémy sur Durolle (ou à la Salle des Fêtes du plan d'eau en cas d'intempéries).

## Notre prochain rendez-vous en 2023

# 54<sup>ème</sup> Course de Côte Régionale de COURPIERE 24 et 25 JUIN 2023

**BONY** AUTOMOBILES



Notre partenaire pour l'hébergement au village de vacances de St Rémy



VILLAGE VACANCES  
LES DEMEURES DU LAC \*\*\*  
63550 Saint Rémy sur Durolle



LOCATION DE CHALETS PREMIUM  
ET DE SALLE POUR TOUS  
TYPES D'ÉVÉNEMENTS

[www.lesdemeuresdulac.fr](http://www.lesdemeuresdulac.fr)  
0645763698

La liste des engagés, la convocation aux vérifications  
et le carnet de reconnaissances seront sur :

**[www.asadomeforez.com](http://www.asadomeforez.com)**



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE. DOME FOREZ

**54<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE LA COUTELLERIE  
ET DU TIRE-BOUCHON – JEUDI 18 MAI 2023****ITINERAIRE ET HORAIRE**

Contrôle Horaire	ITINERAIRE	Km E.S.	Km Partiel	Temps Imparti	Km Total	Heure 1 <sup>o</sup> voit
CH00	Départ ST REMY Parc fermé (devant salle des Fêtes)				0,000	09h00
	<b>PARC D'ASSISTANCE Changement de pneus autorisé (VO autour du Plan d'eau à Gauche sauf sur la digue)</b>		1,750	15 mn		
CH 0A	ST REMY sur VO de sortie du plan d'eau, 100 m après carrefour VO de sortie - D201 en face – Bourg de St Rémy zone 30		0,000		1,750	09h15
CP	Contrôle de Passage, en face l'Eglise. D201 à D – VO Les Pins à D (Sens interdit - Véhicules du rallye autorisés)					
CH 1	LES PINS sur VO carrefour VO x D325		3,700	15 mn	5,450	09h30
	<b>NEUTRALISATION</b>		0,050	3 mn		
DES 1	LES PINS sur RD 325 fontaine après dernière maison à D D325	0,000	0,000		5,500	09h33
AES 1 STOP	sur D325 chemin forestier à D 120 m avant carrefour VO du Buy. sur D325 chemin privé 100 m après VO du Buy	5,850				
CH 2	PLANCHE FERRAND sur D114, 300m avant VO Le Gas		18,650	30 mn	24,150	10h03
	<b>NEUTRALISATION</b>		0,250	3 mn		
DES 2	PLANCHE FERRAND sur D114, 10m après VO Le Gas D114 – D43 TD	0,000	0,000		24,400	10h06
AES 2 STOP	sur D43, Moulin d'Arthur sur D43 120 m avant carrefour avec VO de Monat	7,550				
CH 2A	D43 - la Trappe – D43 – D64 à G – D201 à D – VO accès plan d'eau à G. – VO les Aliziers à G – VO les Genêts à D – TD sur la digue ST REMY Entrée Parc Regroupement (devant salle des Fêtes)		16,500	25 mn	40,900	10h31
	<b>PARC REGROUPEMENT (devant salle des Fêtes)</b>			1h22	maxi	
CH 2B	ST REMY Sortie Parc Regroupement (Idem sortie Parc Départ)				40,900	11h53
	<b>PARC D'ASSISTANCE (VO autour du Plan d'eau sauf sur la digue)</b>		1,750	40 mn		
CH 2C	ST REMY sur VO de sortie du plan d'eau, 100 m après carrefour VO de sortie - D201 en face – Bourg de St Rémy zone 30				42,650	12h33
CP	Contrôle de Passage, en face l'Eglise. D201 à D – VO Les Pins à D (Sens interdit - Véhicules du rallye autorisés)					
CH 3	LES PINS sur VO carrefour VO x D325		3,700	15 mn	46,350	12h48
	<b>NEUTRALISATION</b>		0,050	3 mn		
DES 3	LES PINS sur RD 325 fontaine après dernière maison à D D325	0,000	0,000		46,400	12h51
AES 3 STOP	sur D325 chemin forestier à D 120 m avant carrefour VO du Buy. sur D325 chemin privé 100 m après VO du Buy	5,850				
CH 4	D325 - D64 à G – D85 à D – Montpeyroux – D114 à D PLANCHE FERRAND sur D114, 300m avant VO Le Gas		18,650	30 mn	65,050	13h21
	<b>NEUTRALISATION</b>		0,250	3 mn		
DES 4	PLANCHE FERRAND sur D114, 10m après VO Le Gas D114 – D43 TD	0,000	0,000		65,300	13h24
AES 4 STOP	sur D43, Moulin d'Arthur sur D43 120 m avant carrefour avec VO de Monat	7,500				
CH 4A	D43 - la Trappe – D43 – D64 à G – D201 à D – VO accès plan d'eau à G. – VO les Aliziers à G – VO les Genêts à D – TD sur la digue ST REMY Entrée Parc Regroupement (devant salle des Fêtes)		16,500	25 mn	81,800	13h49
	<b>PARC REGROUPEMENT (devant salle des Fêtes)</b>			1h22	maxi	



## ITINERAIRE ET HORAIRE suite

Contrôle Horaire	ITINERAIRE	Km E.S.	Km Partiel	Temps Imparti	Km Total	Heure 1 <sup>o</sup> voit
<b>CH 4B</b>	<b>ST REMY</b> Sortie Parc Regroupement (Idem entrée)				81,800	<b>15h11</b>
	<b>PARC D'ASSISTANCE</b> (VO autour du Plan d'eau sauf sur la digue)		1,750	40 mn		
<b>CH 4C</b>	<b>ST REMY</b> sur VO de sortie du plan d'eau, 100 m après carrefour VO de sortie - D201 en face – Bourg de St Rémy zone 30				83,550	<b>15h51</b>
<b>CP</b>	Contrôle de Passage, en face l'Eglise. D201 à D – VO Les Pins à D (Sens interdit - Véhicules du rallye autorisés)					
<b>CH 5</b>	<b>LES PINS</b> sur VO carrefour VO x D325		3,700	125mn	87,250	<b>16h06</b>
	<b>NEUTRALISATION</b>		0,050	3 mn		
<b>DES 5</b>	<b>LES PINS</b> sur RD 325 fontaine après dernière maison à D D325	0,000	0,000		87,300	<b>16h09</b>
<b>AES 5 STOP</b>	sur D325 chemin forestier à D 120 m avant carrefour VO du Buy. sur D325 chemin privé 100 m après VO du Buy	5,850				
<b>CH 6</b>	D325 - D64 à G – D85 à D – Montpeyroux – D114 à D <b>PLANCHE FERRAND</b> sur D114, 300m avant VO Le Gas		18,650	30 mn	105,950	<b>16h39</b>
	<b>NEUTRALISATION</b>		0,250	3 mn		
<b>DES 6</b>	<b>PLANCHE FERRAND</b> sur D114, 10m après VO Le Gas D114 – D43 TD	0,000	0,000		106,200	<b>16h42</b>
<b>AES 6 STOP</b>	sur D43, Moulin d'Arthur sur D43 120 m avant carrefour avec VO de Monat D43 - la Trappe – D43 – D64 à G – D201 à D – VO accès plan d'eau à G. – VO les Aliziers à G – VO les Genêts à D – TD sur la digue	7,500				
<b>CH 6A</b>	<b>ST REMY</b> Parc Fermé (devant salle des Fêtes)		16,500	25 mn	122,700	<b>17h07</b>

(\*) Avance non pénalisée à l'entrée du Parc Fermé

